FCP de droit français

LATITUDE PATRIMOINE

RAPPORT ANNUEL

au 28 juin 2024

Société de gestion : AMPLEGEST
Dépositaire : Caceis Bank
Commissaire aux comptes : Pricewaterhousecoopers Audit

AMPLEGEST - 50 Boulevard Haussmann - 75009 - Paris

Sommaire

	Pages
1. Caractéristiques de l’OPC	3
2. Changements intéressant l'OPC	6
3. Rapport de gestion	8
4. Informations réglementaires	12
5. Certification du Commissaire aux Comptes	18
6. Comptes de l'exercice	23
7. Annexe (s)	42
Caractéristiques de l’OPC (suite)	43

Document d'informations clés

Objectif : Le présent document contient des informations essentielles sur le produit d'investissement. Il ne s'agit pas d'un document à caractère commercial. Ces informations vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste ce produit et quels risques, coûts, gains et pertes potentiels y sont associés, et de vous aider à le comparer à d'autres produits.

Produit : **LATITUDE PATRIMOINE Part A (FR0011032754)**

Organisme de Placement Collectif en Valeurs Mobilières (OPCVM) soumis au droit français géré par AMPLEGEST

Nom de l'initiateur : AMPLEGEST
Site internet : www.amplegest.com
Contact : Appelez le 01 40 67 08 40 pour de plus amples informations sur le produit.
Autorité compétente : Autorité des marchés financiers (AMF) est chargée du contrôle d'AMPLEGEST en ce qui concerne ce document d'informations clés
Date de production du document d'informations clés : 02/01/2024
AMPLEGEST est agréée par la France sous le numéro GP-07000044 et réglementée par l'Autorité des Marchés Financiers.

Vous êtes sur le point d'acheter un produit qui n'est pas simple et peut être difficile à comprendre.

En quoi consiste ce produit ?

Type : LATITUDE PATRIMOINE est un Organisme de Placement Collectif en Valeurs Mobilières (OPCVM) de droit français relevant de l'article L214-4 et suivants du Code Monétaire et Financier prenant la forme d'un Fonds Commun de Placement. Ce Fonds a été agréé par l'Autorité des Marchés Financiers le 05 avril 2011.

Durée : Le Fonds est créé pour une durée de 99 ans. La Société de gestion peut décider la dissolution ou la fusion du présent Fonds à son initiative.

Objectifs : ce Fonds est géré activement et de manière discrétionnaire. Il n'est pas géré en référence à un indice.
Il a pour objectif de gestion la recherche d'une performance, nette de frais, supérieure à 3% par an nets de frais de gestion fixes sur la durée de placement recommandée.
Le Fonds, multi-classes d'actifs, cherche à maximiser le rendement au travers d'une gestion active et flexible sur l'ensemble des zones géographiques, l'ensemble des classes d'actifs (actions, taux, crédit, monétaire, devises...) et l'ensemble des secteurs.
Dans le cadre des contraintes d'investissement définies, le gérant dispose d'une totale flexibilité dans son allocation d'actifs. L'allocation entre les différentes classes d'actifs, se fonde sur une analyse fondamentale de l'environnement macro-économique mondial et de ses perspectives d'évolution (croissance, inflation, déficits, etc.) et peut varier en fonction des anticipations du gérant.
Le gérant gère dynamiquement son exposition aux différents marchés et classes d'actifs éligibles, via des titres vifs, des OPC y compris des ETF, sur la base de ses anticipations de l'évolution de leurs couples rendement/risque en absolu et en relatif. La politique de gestion met en œuvre une répartition des risques au moyen d'une diversification de ses investissements.
Le Fonds s'engage à respecter les expositions sur l'actif net suivantes :
De 0% à 60% sur les marchés actions internationales de toutes zones géographiques, de toutes tailles de capitalisations, de tous secteurs, via des titres vifs, des OPC, y compris des ETF, de toutes capitalisations, de tous les secteurs dont :

- de 0 à 30% en actions de petites capitalisations (<150 millions €) et de moyennes capitalisations (<1md €)
- de 0 à 30% en actions de pays émergents (hors OCDE).

De 0% à 120% en instruments de taux souverains, publics, privés, de toutes zones géographiques, de toutes notations selon l'analyse de la société de gestion ou celle des agences de notations, via des titres vifs, des OPC, y compris des ETF, dont :

- de 0 à 50% en instruments de taux spéculatifs.
- de 0 à 50% en instruments de taux de pays émergents (hors OCDE)

La fourchette de sensibilité au taux d'intérêt comprise entre -1 et + 8.
De 0% à 60% au risque de change sur des devises hors euro.
L'exposition aux secteurs liés aux matières premières et métaux précieux physiques est limitée à 10% de l'actif net. Ces investissements sont effectués via des titres vifs et des OPC, y compris des ETF.
Le Fonds peut investir au-delà de 20 % de son actif net en OPCVM de droit français ou étranger, y compris des ETF, et jusqu'à 30% en Fonds d'Investissement à Vocation Générale de droit français,
Le Fonds peut intervenir sur les contrats financiers à terme ferme ou optionnels, utilisés à titre de couverture et/ ou d'exposition aux risques actions, taux et change dans le respect d'une exposition globale brute de 180 % maximum de l'actif net tout en respectant la limite d'engagement à une fois l'actif.

Affectation des sommes distribuables : Capitalisation

Investisseurs de détail visés : Le Fonds s'adresse à des investisseurs recherchant une valorisation de leur épargne à long terme (supérieure à 5 ans) et ayant une connaissance théorique des marchés d'actions et de taux tout en acceptant de s'exposer à un risque de variation de la valeur liquidative inhérent à ces marchés. Il pourrait ne pas convenir aux investisseurs qui prévoient de retirer leur apport avant la durée de placement recommandée. Ce produit n'est pas à destination de personnes présentant les caractéristiques d'US Person comme défini dans le prospectus du Fonds.

Dépositaire : CACEIS BANK.

Informations complémentaires : Le règlement et les rapports annuels et semestriels du Fonds sont disponibles en français sur le site internet de la société de gestion et gratuitement sur simple demande écrite à l'adresse contact@amplegest.com. La valeur liquidative est disponible sur le site internet de la société de gestion.

Périodicité de calcul de la valeur liquidative et demandes de rachat : Les investisseurs peuvent obtenir le rachat de leurs parts sur demande auprès de CACEIS BANK. Les demandes sont centralisées chaque jour jusqu'à 11 heures (J) et sont exécutées sur la base de la valeur liquidative du jour calculée sur les cours de clôture de J et publiée en J+1 et réglées J+2.

AMPLEGEST **Document d'informations clés**

Quels sont les risques et qu'est-ce que cela pourrait me rapporter ?

Indicateur de risque

Risque le plus faible - Risque le plus élevé

1	2	**3**	4	5	6	7

L'indicateur de risque part de l'hypothèse, que vous conservez le produit 5 ans.

Le risque réel peut être très différent si vous optez pour une sortie avant échéance et vous pourriez obtenir moins en retour. L'indicateur synthétique de risque permet d'apprécier le niveau de risque de ce produit par rapport à d'autres. Il indique la probabilité que ce produit enregistre des pertes en cas de mouvements sur les marchés ou d'une impossibilité de notre part de vous payer.

Nous avons classé ce produit dans la classe de risque **3 sur 7** qui est une classe de risque moyenne.
Autrement dit, les pertes potentielles liées aux futurs résultats du produit se situent à un niveau entre faible et moyen, et si la situation venait à se détériorer sur les marchés, il est peu probable que notre capacité à vous payer en soit affectée.
Les risques suivants non pris en compte dans l'indicateur peuvent avoir un impact à la baisse sur la valeur liquidative du Fonds :

Risque lié à l'impact des techniques telles que des produits dérivés : L'utilisation des instruments dérivés peut entraîner à la baisse sur de courtes périodes des variations sensibles de la valeur liquidative en cas d'exposition dans un sens contraire à l'évolution des marchés.
Risque de contrepartie : Le risque de contrepartie mesure le risque de perte en cas de défaillance d'une contrepartie incapable de faire face à ses obligations contractuelles.
Risque de liquidité : Il présente le risque qu'un marché financier, lorsque les volumes d'échanges sont faibles ou en cas de tension sur ce marché, ne puisse absorber les volumes de transactions (achat ou vente) sans impact significatif sur le prix des actifs. Dans ce cas, la valeur liquidative peut baisser plus rapidement et plus fortement.
Risque opérationnel : il existe un risque de défaillance ou d'erreur des différents acteurs impliqués liés aux opérations sur titres.
Risque de crédit : Le risque de crédit représente le risque éventuel de dégradation de la signature de l'émetteur et le risque que l'émetteur ne puisse pas faire face à ses remboursements, ce qui induira une baisse du cours du titre et donc de la valeur liquidative du produit.
Ce produit ne prévoyant pas de protection contre les aléas de marché ni de garantie en capital, vous pourriez perdre tout ou partie de votre investissement.

Scénarios de performance :

Les chiffres indiqués comprennent tous les coûts du produit lui-même mais pas nécessairement tous les frais dus à votre conseiller ou distributeur. Ces chiffres ne tiennent pas compte de votre situation fiscale personnelle, qui peut également influer sur les montants que vous recevrez.
Ce que vous obtiendrez de ce produit dépend des performances futures du marché. L'évolution future du marché est aléatoire et ne peut être prédite avec précision.
Les scénarios défavorable, intermédiaire et favorable présentés représentent des exemples utilisant les meilleure et pire performances, ainsi que la performance moyenne du produit au cours des 10 dernières années. Les marchés pourraient évoluer très différemment à l'avenir. Le scénario de tensions montre ce que vous pourriez obtenir dans des situations de marché extrêmes.

Période de détention recommandée : 5 ans
Exemple d'investissement : 10.000 €

Scénarios :		**Si vous sortez après 1 an**	**Si vous sortez après 5 ans** *(période de détention recommandée)*
Minimum : **Il n'existe aucun rendement minimal garanti. Vous pourriez perdre tout ou une partie de votre investissement.**			
Scénario de tensions	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	**7 230 €**	**6 650 €**
	Rendement annuel moyen	**-27.66 %**	**-7.83 %**
Scénario défavorable*	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	**8 560 €**	**8 470 €**
	Rendement annuel moyen	**-14.38 %**	**-3.28 %**
Scénario intermédiaire**	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	**10 330 €**	**11 290 €**
	Rendement annuel moyen	**3.28 %**	**2.46 %**
Scénario favorable***	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	**11 170 €**	**11 890 €**
	Rendement annuel moyen	**11.73 %**	**3.52 %**

*Le scénario défavorable s'est déroulé durant la période entre novembre 2021 et décembre 2022.
**Le scénario neutre s'est déroulé durant la période entre décembre 2012 et décembre 2017.
***Le scénario favorable s'est déroulé durant la période entre mars 2017 et mars 2022.

Que se passe-t-il si AMPLEGEST n'est pas en mesure d'effectuer les versements ?

Le produit est une copropriété d'instruments financiers et de dépôts distincte de la société de gestion de portefeuille. En cas de défaillance de cette dernière, les actifs du produit conservés par le dépositaire ne seront pas affectés. En cas de défaillance du dépositaire, le risque de perte financière du produit est atténué en raison de la ségrégation légale des actifs du dépositaire de ceux du produit.

Que va me coûter cet investissement ?

Il se peut que la personne qui vous vende ce produit ou qui vous fournit des conseils à son sujet vous demande de payer des coûts supplémentaires. Si c'est le cas, cette personne vous informera au sujet de ces coûts et vous montrera l'incidence de ces coûts sur votre investissement.

Coûts au fil du temps

Les tableaux présentent les montants prélevés sur votre investissement afin de couvrir les différents types de coûts. Ces montants dépendent du montant que vous investissez, du temps pendant lequel vous détenez le produit et du rendement du produit. Les montants indiqués ici sont des illustrations basées sur un exemple de montant d'investissement et différentes périodes d'investissement possibles. Nous avons supposé :
• Qu'au cours de la première année vous récupéreriez le montant que vous avez investi (rendement annuel de 0 %). Que pour les autres périodes de détention, le produit évolue de la manière indiquée dans le scénario intermédiaire.
• 10 000 EUR sont investis.

AMPLEGEST **Document d'informations clés**

	Si vous sortez après 1 an	Si vous sortez après 5 ans *(Période de détention recommandée)*
Coûts totaux	**396 €**	**1 375 €**
Incidence des coûts annuels (*)	**4,00 %**	**2,47 % (chaque année)**

(*) Elle montre dans quelle mesure les coûts réduisent annuellement votre rendement au cours de la période de détention. Par exemple, elle montre que si vous sortez à la fin de la période de détention recommandée, il est prévu que votre rendement moyen par an soit de 4.96 % avant déduction des coûts et de 2,46 % après cette déduction. Ces chiffres comprennent les coûts de distribution maximaux que la personne vous vendant le produit peut vous facturer 2,00 % du montant investi / 200 EUR Il se peut que nous partagions les coûts avec la personne qui vous vend le produit afin de couvrir les services qu'elle vous fournit. Cette personne vous informera, le cas échéant, du montant.

Composition des coûts :

Le tableau ci-dessous indique :
• l'incidence annuelle des différents types de coûts sur le rendement que vous pourriez obtenir de votre investissement à la fin de la période d'investissement recommandée;
• la signification des différentes catégories de coûts.

Coûts ponctuels à l'entrée ou à la sortie		**Si vous sortez après 1 an**
Coûts d'entrée	Les coûts d'entrée sont de 2% maximum.	**Jusqu'à 200 EUR**
Coûts de sortie	Nous ne facturons pas de coûts de sortie pour ce produit, mais la personne qui vous vend le produit peut le faire.	**0 EUR**
Coûts récurrents (prélevés chaque année)		
Frais de gestion et autres frais administratifs et d'exploitation	1,81% de la valeur de votre investissement par an. Cette estimation se base sur les coûts réels au cours de l'année dernière (exercice 2023).	**181 EUR**
Coûts de transaction	0,19% de la valeur de votre investissement par an. Il s'agit d'une estimation des coûts encourus lorsque nous achetons et vendons les investissements sous-jacents au produit. Le montant réel varie en fonction de la quantité que nous achetons et vendons.	**19 EUR**
Coûts accessoires prélevés sous certaines conditions		
Commissions liées aux résultats (et commission d'intéressement)	20% TTC de la surperformance nette de frais fixes de gestion au-delà de 3% l'an, calculée selon la méthodologie de l'actif de référence. Le calcul s'applique à chaque date de calcul de la valeur nette des actifs conformément aux conditions décrites dans le prospectus. Les sous-performances passées au cours des 5 dernières années doivent être compensées avant qu'une nouvelle provision au titre de la commission de performance puisse être enregistrée. Le montant réel varie en fonction de la performance de votre investissement. L'estimation des coûts cumulés ci-dessus inclut la moyenne des 5 dernières années. Cette estimation se base sur les coûts réels au cours de l'année dernière (en 2023 : 0.00%).	**0 EUR**

La commission de performance est payée même si la performance de l'action sur la période d'observation de la performance est négative, tout en restant supérieure à la performance de l'actif de référence.
Pour plus d'information sur les frais, veuillez-vous référer à la rubrique « Frais et commissions » du prospectus de cet OPCVM, disponible sur le site : www.amplegest.com.

Combien de temps dois-je le conserver et puis-je retirer de l'argent de façon anticipée ?

La durée de placement minimale recommandée est de 5 ans en raison de la nature du sous-jacent de l'investissement orienté sur les marchés de taux et d'actions. Les actions de ce Fonds sont des supports de placement à long terme, elles doivent être acquises dans une optique de diversification d'un patrimoine. Un désinvestissement avant l'échéance est possible avec toutefois un risque de perte en capital. Vous pouvez demander le remboursement de vos parts chaque jour, les opérations de rachat sont exécutées de façon quotidienne.

Comment puis-je formuler une réclamation ?

Vous pouvez formuler une réclamation concernant le produit ou le comportement de La société de gestion, d'une personne qui fournit des conseils au sujet de ce produit, ou d'une personne qui vend ce produit en adressant un courrier électronique ou un courrier postal aux personnes suivantes, selon le cas :
• Si votre réclamation concerne le produit lui-même ou le comportement de la Société de gestion : veuillez contacter la société de gestion, par courrier :
AMPLEGEST – 50 boulevard Haussmann, 75009 PARIS. Une procédure de traitement des réclamations est disponible sur le site internet de la société de gestion www.amplegest.com.
• Si votre réclamation concerne une personne qui fournit des conseils sur le produit ou bien qui le propose, veuillez contacter cette personne en direct.
Conformément aux dispositions de l'article L.621-19 du Code monétaire et financier, en dernier recours amiable, vous avez la possibilité de saisir le Médiateur de l'Autorité des Marchés Financiers (AMF) via le site internet www.amf-france.org (formulaire de demande de médiation), ou par courrier : Le Médiateur - Autorité des marchés financiers - 17, place de la Bourse - 75082 PARIS CEDEX 02.

Autres informations pertinentes

Lorsque ce produit est utilisé comme support en unité de compte d'un contrat d'assurance sur la vie ou de capitalisation, les informations complémentaires sur ce contrat, telles que les coûts du contrat, qui ne sont pas compris dans les coûts indiqués dans le présent document, le contact en cas de réclamation et ce qui se passe en cas de défaillance de l'entreprise d'assurance sont présentées dans le document d'informations clés de ce contrat obligatoirement remis par votre assureur ou courtier ou tout autre intermédiaire d'assurance conformément à son obligation légale.
Pour toutes informations relatives aux performances passées, nous mettons à votre disposition le lien du site internet de la Société de gestion suivant : https://www.amplegest.com/fr-FR/funds/latitude-patrimoine/shares/fr0011032754-a
Nombre d'années pour lequel les données relatives aux performances passées sont présentées : minimum 10 ans en fonction de la date de création de la part.
Les performances passées ne sont pas un indicateur fiable des performances futures.
Informations relatives à la finance durable : https://www.amplegest.com/fr-FR/investissement-responsable.

2. CHANGEMENTS INTÉRESSANT L'OPC

Changements substantiels intervenus au cours de l'exercice

1) Mécanisme de liquidité : mise en place des Gates

Le comité de Direction d'Amplegest a décidé de suivre les recommandations AMF et de mettre en place un mécanisme de Gates pour le fonds. Le mécanisme de Gates est un mécanisme de plafonnement des rachats, cela permet d'étaler les demandes de rachats sur plusieurs valeurs liquidatives dès lors qu'elles excèdent un certain niveau, déterminé de façon objective. Le mécanisme, le descriptif et le seuil sont précisés dans le prospectus du fonds.

Changements de l'exercice à venir

1) LAP : Lettre d'informations aux porteurs – modification en vigueur le 15/07/2024

La société de gestion du Fonds, Amplegest a décidé de faire évoluer l'approche extra-financière adoptée par le fonds Latitude Patrimoine.

En effet, le fonds Latitude Patrimoine sera désormais classé article 8 au sens du Règlement (UE) 2019/2088 sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers (dit « Règlement Disclosure »). Les critères environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG) contribueront à la prise de décision du gérant, sans pour autant être un facteur déterminant de cette prise de décision.

Corrélativement, la société de gestion a décidé d'effectuer différentes modifications, notamment :

- Augmentation de l'exposition sur les marchés actions internationales,
- Augmentation des frais de gestion financière,
- Baisse du maximum des frais indirects,
- Modification de la durée de placement,
- Modification de la commission de surperformance,
- Ventilation des frais : split des frais financier et frais de fonctionnement et autres services,
- Passage des frais de fonctionnement et autres services d'un taux réel à un taux forfait.

Voici le détail des modifications apportées à votre investissement :

<u>Tableau comparatif des éléments modifiés</u> :

	Avant	**Après**
Régime juridique et politique d'investissement		
Objectif de gestion	Cet OPCVM est géré activement et de manière discrétionnaire. Il n'est pas géré en référence à un indice. Il a pour objectif de gestion la recherche d'une performance nette de frais supérieure à 3% par an (part A) et 3,60% par an (part I) sur la durée de placement recommandée.	Cet OPCVM est géré activement et de manière discrétionnaire. Il n'est pas géré en référence à un indice. Il a pour objectif de gestion la recherche d'une performance nette de frais supérieure à €STR capitalisé + 1,5% par an (part A) et €STR capitalisé + 2,3% par an (part I) sur la durée de placement recommandée. Cet objectif est associé à une démarche de nature extra-financière, intégrant la prise en compte de critères environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG).
Critères extra-financiers	L'OPC est classé article 6 au sens du Règlement (UE) 2019/2088 sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers (dit « Règlement Disclosure »).	L'OPC est classé article 8 au sens du Règlement (UE) 2019/2088 sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers (dit « Règlement Disclosure »). Les critères environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG) contribuent à la prise de décision du gérant, sans pour autant être un facteur déterminant de cette prise de décision.

Modification du profil de rendement/risque ou dans le cadre de l'établissement d'un DIC du profil de risque et de rémunération recherché			
Evolution de l'exposition aux différentes catégories de risques	Marchés actions internationales 0% -60%	Marchés actions internationales 0% - 65%	+

Frais et commissions			
Frais	Frais de gestion financière et frais administratifs externes à la société de gestion : Part A : 1,20% TTC maximum Part I : 0,60 % TTC maximum	Frais de gestion financière : Part A : 1.50% TTC maximum Part I : 0.70 % TTC maximum & Frais de fonctionnement et autres services : 0.10% TTC	↗
Frais indirects maximum	3.50 % TTC maximum	0.50 % TTC maximum	↘
Commissions de surperformance	Part A : 20% TTC de la surperformance nette de frais fixes de gestion au-delà de l'indice 3% l'an Part I : 10% TTC de la surperformance nette de frais fixes de gestion au-delà de 3,60% l'an	Part A : 20% TTC de la surperformance nette de frais fixes de gestion au-delà de l'indice 3,5% l'an Part I : 20% TTC de la surperformance nette de frais fixes de gestion au-delà de l'indice 4,3% l'an	↗

Modalités de souscriptions et de rachats		
Montant minimum de souscriptions ultérieures et de rachats	▪ Parts « A » : 1 centième de part ▪ Parts « I » : 1 centième de part	▪ Parts « A » : 1 dix-millième de part ▪ Parts « I » : 1 dix-millième de part

Durée de placement		
Horizon conseillée	▪ Supérieur à 5 ans	▪ Supérieur à 3 ans

3. RAPPORT DE GESTION

Préambule :

Latitude Patrimoine est un fonds diversifié international au profil modéré qui a pour objectif de réaliser une performance de +3% par an sur un horizon de placement de 5 ans pour la part A et de +3.60% par an pour la part I.

Latitude Patrimoine est classifié catégorie « Article 6 » au sens du Règlement « SFDR » et ne promeut aucun investissement durable : ni objectif d'investissement durable, ni caractéristiques environnementales ou sociales ou de gouvernance. Les investissements sous-jacents à ce produit financier ne prennent pas en compte de critères de l'Union Européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental.

Pour rappel, le risque de durabilité représente le risque qu'un événement ou une situation dans le domaine environnemental, social ou de la gouvernance qui, s'il survient, pourrait avoir une incidence négative importante, réelle ou potentielle, sur la valeur de l'investissement (tels que définis à l'article 2(22) du Règlement (UE) 2019/2088 sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers, dit « Règlement SFDR »).

I. Performance financière de l'OPCVM

A. Revue des marchés

Au cours du second semestre de 2023, conformément à son ADN Global Macro, le fonds a suivi une démarche favorisant la performance absolue au détriment d'une approche directionnelle calibrée sur un indice de référence. Sur l'année, nous avons maintenu une approche globalement prudente dans le portefeuille et conservé, en moyenne, une allocation actions à des niveaux inférieurs à nos marges d'exposition. En raison de cette approche et d'un surcroit de prudence à compter d'octobre, la performance du fonds a peu bénéficié du rallye des actifs financiers en novembre et décembre.

Au cours du troisième trimestre 2023, le fonds a maintenu un poids actions stable ainsi qu'une allocation très favorable au marché américain d'une part, et au crédit Européen d'autre part.
L'exposition à la dette souveraine américaine a par ailleurs été renforcée dans le courant de l'été, un facteur qui sera détracteur de valeurs sur les mois de septembre et octobre.

Au cours du quatrième trimestre 2023, la performance du fonds a été sécurisée courant octobre via la réduction des actifs risqués dans l'allocation alors que la volatilité au sein des marchés d'actions et de taux était exacerbée. Cette décision visait à assurer une performance positive sur les fonds quel qu'ait pu être le comportement des actifs financiers sur la fin d'année. In fine, la réduction de l'exposition actions dans l'allocation et le renforcement du Dollar US ont limité la sensibilité des fonds au rebond des marchés financiers en fin d'année.

Au cours du premier trimestre 2024, le fonds a fortement accru son exposition aux marchés d'actions en favorisant le marché américain et japonais en premier lieu. Les investissements sur le crédit Européen ont par ailleurs été maintenus. Ces décisions ont été pertinentes et ont permis au portefeuille de délivrer de la performance.

Au cours du deuxième trimestre 2024, le fonds a encore accru son exposition aux marchés d'action en favorisant les marchés émergents asiatiques, en particulier l'Inde et toujours le marché japonais. Les marchés européens ont par ailleurs été très peu présents dans nos investissements à compter du mois de juin avec l'apparition d'un nouveau risque politique sur la zone à la suite des élections européennes et de la dissolution de l'Assemblée nationale en France. Nos investissements sur le crédit Européen ont par ailleurs été maintenus. Le trimestre a ainsi été très favorable en termes de performance.

B. Principales opérations et mouvements de l'exercice

Date	Code ISIN	Actif	Position	Valeur unitaire	Valeur totale
06/07/2023	LU0568621022	Amundi Cash USD - IU - C- USD - (3231)	-3576	1 141,78 $	-4 083 005,28 $
06/07/2023	LU2018762653	Lyxor US Curve Steepening 2-10 AC (XLON) (3231)	45415	89,97 $	4 087 309,53 $
27/07/2023	IE00B1FZS798	IShares Treasury Bond 7-10yr Ucits ETF - USD - (XLON) (3231)	-26029	175,55 $	-4 567 785,19 $
17/08/2023	FR0000984254	Union Dollar Cash - IC - USD - (3231)	-2000	1 986,64 $	-3 973 280,00 $
08/09/2023	FR0000009987	Union+ - IC- (3230)	19	192 678,21 €	3 660 885,99 €
12/09/2023	LU2089238468	AMUNDI Prime USA UCITS ETF DR C (3231)	218000	28,11 $	6 130 657,72 $
25/09/2023	IE00B6YX5C33	SPDR S&P 500 USD (XLON) (3231)	-8576	429,42 $	-3 681 424,34 $
03/10/2023	LU2018762653	Lyxor US Curve Steepening 2-10 AC (XLON) (3231)	39000	93,56 $	3 649 996,66 $
04/10/2023	LU2018762653	Lyxor US Curve Steepening 2-10 AC (XLON) (3231)	38500	94,09 $	3 623 725,61 $
11/10/2023	LU2018762653	Lyxor US Curve Steepening 2-10 AC (XLON) (3231)	-77000	93,60 $	-7 207 431,00 $
16/10/2023	FR0000009987	Union+ - IC- (3230)	20	193 410,50 €	3 868 210,00 €
24/10/2023	LU2089238468	AMUNDI Prime USA UCITS ETF DR C (3231)	-140800	26,64 $	-3 750 208,00 $
25/10/2023	FR0000984254	Union Dollar Cash - IC - USD - (3231)	-3500	2 007,42 $	-7 025 970,00 $
30/10/2023	IE00BD2B9W69	Neuberger Berman European High Yield Bond EUR X Acc (3230)	500000	11,52 €	5 760 000,00 €
09/11/2023	LU2018762653	Lyxor US Curve Steepening 2-10 AC (XLON) (3231)	-44265	93,76 $	-4 148 842,10 $
13/11/2023	IE00B3VWN518	iShares USD Treasury Bond 7-10 (3231)	30500	134,57 $	4 105 914,01 $
18/12/2023	IE00B3VWN518	iShares USD Treasury Bond 7-10 (3231)	-28000	142,47 $	-3 987 771,77 $
15/05/2024	IE00BJQRDK83	Invesco MSCI World ESG Universal (254)	57800	66,62 €	3 851 976,02 €
16/05/2024	FR0000009987	Union+ - IC- (3230)	-20	198 094,17 €	-3 961 883,40 €
17/06/2024	FR0010611335	Palatine Monetaire CT (3230)	110	33 811,60 €	3 719 276,00 €

- Investissements en OPC gérés par Amplegest : néant

- Investissements en OPC gérés par Octo AM (filiale du groupe Cyrus) :

Actif	Code Isin	Type d'actifs	Quantité	Montant (devise port.)	% NAV
Octo Rendement 2025 - IC -	FR0013496213	Fonds	597	661 147.65 €	1.12%
				661 147.65 €	1.12%

C. Variation de l'actif

Au cours de l'exercice, le nombre de parts du fonds est passé :

- pour la part A de 59 507.98 à 44 660.8227 parts, pour un montant de souscriptions de 12 089 70.63 EUR et de rachats pour 30 367 788.60 EUR
- pour la part I de 30.6 à 9.75 parts, pour un montant de souscriptions de 0.00 EUR et de rachats pour 1 229 132.02 EUR.

Les VL sont passées :

- de 1 237.69 EUR à 1 311.66 EUR soit une hausse de 5.98% pour la part A
- de 59 283.94 EUR à 63 203.13 EUR soit une hausse de 6.61% pour la part I

D. Perspectives de l'exercice à venir

A fin juin 2024, l'appétit pour le risque a été très marqué sur les marchés financiers mondiaux. La dynamique des bénéfices a été particulièrement forte sur le secteur de la technologie et tout l'écosystème alimenté par la course à l'équipement sur la sphère de l'intelligence artificielle.

Aux États-Unis, l'économie semble se normaliser via un ralentissement de la consommation des ménages alors qu'un rééquilibrage du marché de l'emploi semble à l'œuvre de façon très progressive. Nous retenons des dernières semaines les surprises politiques en France et en Europe qui pourraient mettre à mal le scénario de la reprise économique que nous avions. Aux Etats-Unis, l'aléa politique semble au contraire avoir diminué à la suite du premier débat entre M. Biden et M. Trump. Ce dernier est désormais plus que jamais le favori des sondages et son programme résolument « pro-business » attise pour l'instant l'appétit des investisseurs.

Dans ce contexte, la diversification reste, selon nous, la clé pour le second semestre et les marchés asiatiques nous semblent toujours aussi attractifs dans ce cadre. L'Inde et le Japon demeurent notamment les marchés d'actions mondiaux les moins liés à la dynamique des prix en Europe et aux Etats-Unis.

Le contexte économique en zone euro semble désormais moins attractif en raison de l'aléa politique mais la correction des marchés offre désormais une prime de risque qui nous semble adaptée. Ainsi, nous avons réduit notre exposition spécifique sur la France mais nous conservons des expositions sur le marché européen, notamment sur les petites capitalisations. La baisse progressive des taux directeur de la BCE devrait agir progressivement comme un catalyseur favorable pour le second semestre.
Notre exposition aux actions a été réduite au cours du mois de juin mais nous conservons pour les prochains mois une allocation bâtie autour de trois axes principaux pour le mois de juillet :
1/ une exposition assumée aux actions internationales, notamment sur les émergents ;
2/ la diversification via les devises, notamment le Dollar US ;
3/ et du rendement via des obligations d'entreprises à maturité courte.

Les performances passées ne préjugent pas des performances futures.

Principaux mouvements dans le portefeuille au cours de l'exercice

Titres	Mouvements ("Devise de comptabilité")	
	Acquisitions	Cessions
UNION + SI.3 DEC	10 047 371,82	21 240 561,14
MULTI-UNITS LUXEMBOURG - Lyxor US Curve Steepening 2-10 UCIT	12 441 065,42	12 580 936,10
CIC UNION DOLLAR CASH	3 715 896,55	18 155 945,90
AMUNDI CASH USD -IU- CAP	1 825 036,36	17 153 361,51
ISHARES VII PLC ISHARES USD TREASURY BD 7 10Y ETF USD ACC	6 853 654,51	5 965 075,55
AMUNDI PRIME USA - UCITS ETF DR C	5 715 308,22	5 545 358,85
AMUNDI CAC 40 UCITS ETF DR - EUR C	4 718 010,90	4 649 804,50
Amundi SP 500 ESG UCITS ETF Acc	5 308 966,30	3 631 443,20
PALATINE MONETAIRE COURT TERME PART I	8 304 485,27	
SPDR SP 500 ETF	3 005 488,83	4 958 025,98

4. INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES

TECHNIQUES DE GESTION EFFICACE DE PORTEFEUILLE ET INSTRUMENTS FINANCIERS DERIVES (ESMA) EN EUR

a) Exposition obtenue au travers des techniques de gestion efficace du portefeuille et des instruments financiers dérivés

- **Exposition obtenue au travers des techniques de gestion efficace :**
  - o Prêts de titres :
  - o Emprunt de titres :
  - o Prises en pensions :
  - o Mises en pensions :
- **Exposition sous-jacentes atteintes au travers des instruments financiers dérivés : 12 843 933,69**
  - o Change à terme :
  - o Future : 12 843 933,69
  - o Options :
  - o Swap :

b) Identité de la/des contrepartie(s) aux techniques de gestion efficace du portefeuille et instruments financiers dérivés

Techniques de gestion efficace	Instruments financiers dérivés (*)

(*) Sauf les dérivés listés.

c) Garanties financières reçues par l'OPCVM afin de réduire le risque de contrepartie

Types d'instruments	Montant en devise du portefeuille
Techniques de gestion efficace	
. Dépôts à terme	
. Actions	
. Obligations	
. OPCVM	
. Espèces (*)	
Total	
Instruments financiers dérivés	
. Dépôts à terme	
. Actions	
. Obligations	
. OPCVM	
. Espèces	
Total	

(*) Le compte Espèces intègre également les liquidités résultant des opérations de mise en pension.

d) Revenus et frais opérationnels liés aux techniques de gestion efficace

Revenus et frais opérationnels	Montant en devise du portefeuille
. Revenus (*)	
. Autres revenus	
Total des revenus	
. Frais opérationnels directs	
. Frais opérationnels indirects	
. Autres frais	
Total des frais	

(*) Revenus perçus sur prêts et prises en pension.

REGLEMENTATION SFTR EN EUR

Au cours de l'exercice, l'OPC n'a pas fait l'objet d'opérations relevant de la réglementation SFTR.

POLITIQUE DE SELECTION DES INTERMEDIAIRES

Au cours de l'exercice 2023, Amplegest a respecté les principaux critères qu'elle a définis dans sa politique de sélection des intermédiaires. La liste des brokers tient compte des différents instruments sur lesquels la société intervient. En particulier Amplegest a retenu le coût total de la transaction, la fiabilité et la sécurité du processus d'exécution, y compris les opérations post-marché de règlement/livraison des titres, ainsi que la qualité du reporting sur l'exécution (qualité des informations fournies dans les confirmations d'exécution) comme éléments de sélection.
Amplegest a également signé des conventions de recherche avec des brokers qui ont été sélectionnés en respect de critères définis :

Procédure de choix des intermédiaires pour l'exécution des ordres :
Le choix des intermédiaires est réalisé sur la base des critères suivants (critères qui peuvent évoluer) :

- Caractéristiques des instruments financiers et des marchés d'exécution
- Qualité de l'exécution,
- Coût de l'intermédiation,
- Qualité de la gestion administrative post-marché,
- Accès à des blocs de titres,
- Notoriété et solidité de l'intermédiaire.

Procédure de sélection des entités qui fournissent de la recherche :
Le choix des intermédiaires est réalisé, notamment) sur la base des critères suivants (critères qui peuvent évoluer) :

- Univers d'analyse (études macro-économiques, études sectorielles qui répondent aux besoins de la gestion),
- Qualité du service de recherche et des conseils : accès aux modèles, génération d'idées et site internet, pertinence des recommandations,
- Mise en la relation avec les émetteurs (critère le plus important),
- Génération d'idées,
- Accès aux modèles,
- Accès aux analystes et à leurs avis,
- Accès à un site internet dédié.

Le budget global de recherche alloué au titre de l'année 2023 pour l'ensemble des OPC gérés s'élève à 810 000 euros. Les gérants de l'OPC ont recours aux analyses macro-économiques et aux analyses portant sur les sociétés émettrices émises par les brokers. Ils s'appuient également sur une équipe de 4 analystes financiers propre à Amplegest qui a défini ses propres critères de sélection des valeurs en portefeuille.

La clé répartition constatée pour l'exercice 2023 entre les frais d'exécution d'ordres et les frais correspondant aux services d'aide à la décision d'investissement est la suivante :
Les frais correspondants aux services d'aide à la décision d'investissement ont représenté 50% du total des frais d'intermédiation.
Les frais d'exécution d'ordres ont représenté 50% des frais d'intermédiation.

COMPTE-RENDU RELATIF AUX FRAIS D'INTERMEDIATION

Le compte-rendu relatif aux frais d'intermédiation prévu à l'article 319-18 du Règlement Général de l'Autorité des Marchés Financiers est consultable à l'adresse internet suivante : www.amplegest.com

UTILISATION D'INSTRUMENTS FINANCIERS GERES PAR LA SOCIETE DE GESTION OU UNE SOCIETE LIEE

Le tableau des instruments financiers gérés par la société de gestion ou une société liée se trouve dans les annexes des comptes annuels de l'OPC.

POLITIQUE D'ENGAGEMENT ACTIONNARIAL (ARTICLE 6 SFDR)

Bien que cet OPCVM ne promeut pas de caractéristiques ESG, Amplegest est engagé dans une politique de finance durable. Notre démarche d'investisseur responsable s'inscrit dans une volonté de financement de l'économie réelle de manière durable tout en incitant les entreprises à de meilleures pratiques.
Au-delà de l'analyse quantitative, notre analyse ESG accorde une grande importance au dialogue avec les entreprises, chacune des entreprises dans lesquelles nous sommes investis faisant régulièrement l'objet d'entretiens dédiés.

A. Engagement actionnarial au cours de l'exercice

Depuis le 1er janvier 2020, les équipes de gestion Actions d'Amplegest se sont engagées à exercer leurs droits de vote sur l'ensemble des actions détenues dans les OPC dont elles assurent la gestion et pour lesquels elles détiennent les droits de vote, ou pour lesquels ceux-ci leurs ont été délégués.
En complément, notre engagement actionnarial se manifeste par l'envoi de lettres d'engagement personnalisées aux entreprises de notre univers investissable et pour lesquelles des efforts dans le domaine ESG sont attendus.

B. Exercice des droits de vote au cours de l'exercice

1) Recours à des services rendus par des conseillers en vote

Afin de conduire au mieux sa politique de vote, Amplegest fait appel aux services de Proxinvest depuis 2019. Proxinvest est une société française de conseil aux investisseurs, spécialisée en matière de politique de vote et d'engagement. Depuis le 1er décembre 2022, Proxinvest est une filiale du groupe américain Glass Lewis, principal fournisseur de solutions indépendantes de gouvernance au niveau mondial.

Amplegest a défini avec Proxinvest une politique de vote cohérente avec les critères ESG et les valeurs de la société Amplegest. Proxinvest instruit et analyse les résolutions présentées par les entreprises cotées détenues par les différents OPC Amplegest. Puis, il envoie un rapport avec les recommandations de vote en fonction des critères définis conjointement afin qu'Amplegest puisse l'analyser. À l'issue de cette analyse, Amplegest confirme ou infirme la recommandation de Proxinvest et le Middle Office AM vote via le système ISS (Institutional Shareholder Services). La décision de vote appartient donc entièrement à la société Amplegest et est appliquée conformément à ses critères.

2) Principes déterminants les cas dans lesquels la société de gestion exerce ses droits de vote

La politique de vote d'Amplegest définit que l'exercice des droits de vote s'effectue pour l'ensemble des actions des OPC actions Amplegest.

3) L'exercice du droit de vote d'Amplegest en 2023

L'intégralité de la politique de vote de la société est disponible sur : www.amplegest.com

- Amplegest a participé à 218 Assemblées Générales au cours de l'exercice 2023, soit un taux de participation de 94% par rapport aux sociétés détenues en portefeuille sur la période.
- Amplegest a exercé ses droits de vote pour chacune de ces Assemblées Générales et n'a jamais été en conflit d'intérêts avec ces sociétés
- Votes par correspondance (99%) et participation physique (1%)
- Pour 16 résolutions (0.3%), notre politique de vote nous a conduit à voter différemment de notre politique pré-définie Amplegest.
- Nombre de résolutions soumises au vote : 3 532
- Expression de 1 246 votes « contre » pour l'ensemble des résolutions, soit :
- Dans 35.3% des cas, nous avons voté contre
- Dans 64.7% des cas nous avons voté pour

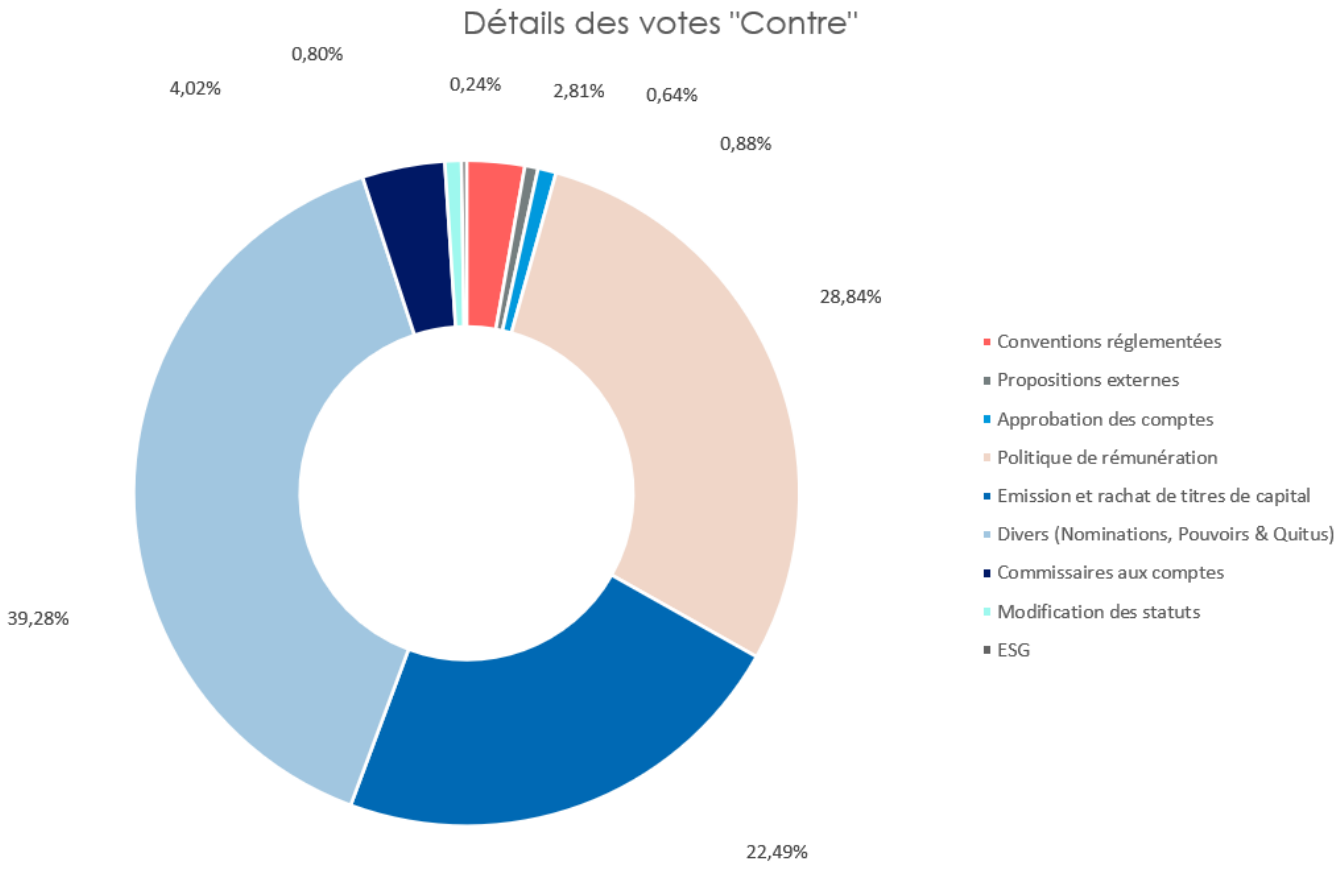

La politique d'engagement actionnarial ainsi que le rapport sur l'engagement actionnarial d'Amplegest sont disponibles sur le site internet de la société de gestion à l'adresse suivante : www.amplegest.com

INFORMATION SUR LES CRITERES ESG

Latitude Patrimoine ne prend pas en compte les critères extra-financiers et est classifié catégorie « Article 6 » au sens du Règlement « SFDR ». En revanche, Latitude Patrimoine applique la politique d'exclusion définie par Amplegest. Cette politique, qui concerne l'ensemble des OPC est définies par l'équipe opérationnelle ESG en étroite collaboration avec l'équipe de contrôle des risques. Elle a pour objectif d'exclure de l'univers d'investissement certains émetteurs du fait de leur activité, implantation géographique, fonctionnement, réputation et non-conformité aux standards internationaux. Le comité d'exclusion identifie les valeurs « interdites » appartenant aux secteurs de l'armement controversé, du tabac, des matières premières agricoles et du charbon thermique. Nous excluons également les valeurs qui ne respectent pas le pacte mondial des Nations Unies ainsi que celles qui ont des controverses graves et répétées.
La démarche plus globale d'Amplegest en matière d'ESG est consultable sur son site internet à l'adresse suivante : www.amplegest.com

INFORMATIONS RELATIVES A SFDR (DURABILITE) ET TAXONOMIE

Le fonds n'a aucun objectif de durabilité. En l'absence de données suffisantes provenant des entreprises, l'alignement actuel du fonds à la taxonomie est estimé à 0%.

MÉTHODE DE CALCUL DU RISQUE GLOBAL

La méthode de calcul du ratio du risque global de l'OPCVM sur les instruments financiers à terme est celle de l'engagement.

POLITIQUE DE REMUNERATION DE LA SOCIETE DE GESTION

1) Critères financiers et non financiers de la politique de rémunération

La politique de rémunération des collaborateurs d'Amplegest prévoit un niveau de rémunération fixe en lien avec leur niveau de séniorité, d'expertise et leur expérience professionnelle dans l'activité, pour permettre le cas échéant de ne pas accorder de rémunération variable. La rémunération fixe est définie par le Comité de Direction lors de l'embauche. La part variable de la rémunération a pour objet de compléter la part fixe, elle est déterminée en fonction des objectifs fixés en début d'année et notamment des performances réalisées par le collaborateur. Ces objectifs portent sur des éléments quantitatifs globaux, tels que les résultats, la situation financière de la Société, sur des éléments quantitatifs propres à chaque métier et à chaque poste et sur des éléments qualitatifs, tels que l'engagement personnel du collaborateur notamment dans l'intérêt du client, d'Amplegest, le respect des règles de déontologie de la profession et des procédures internes de maîtrise et de suivi des risques en place au sein de la Société.
Lorsque la part variable de la rémunération dépasse la somme de 200 000 euros,

- 50% de la part variable de la rémunération sont versés en parts ou actions d'OPC gérés par la Société dont la détention doit être au minimum de 2 ans à compter de la date d'attribution,
- 50% de la part variable de la rémunération sont versés sous forme de prime.
- la rémunération variable sera versée sur une période de 3 ans, étant précisé que 40% de la rémunération variable sera versée la première année, un potentiel de 30% la deuxième année et un potentiel de 30% la troisième et dernière année.

2) Décision et réexamen de la politique de rémunération (art 321-125 du règlement général AMF)

La politique de rémunération a été déterminée par les membres du Comité de Direction et les membres du Conseil de Surveillance, qui ensemble constituent le Comité de rémunération.
Le comité se réunit une fois par an pour vérifier l'application de la politique de rémunération et valide les montants de rémunération variables attribués aux collaborateurs et plus particulièrement aux collaborateurs concernés au sens de la Directive et plus généralement le niveau de rémunération de chaque équipe et collaborateur.

3) Montants totaux de rémunération au titre de l'exercice clos

Amplegest clôture son exercice en décembre, les données figurant dans le tableau se rapportent à l'année 2023 et concernent la Gestion collective consolidée (OPCVM+FIA) :

	Montant des rémunérations fixes	Montant des rémunérations variables	Montant total des rémunérations au titre de l'exercice clos
Ensemble du personnel (50 collaborateurs en moyenne)	4 994 845.81	1 372 200.00	6 367 045.81
Membres du Comité de Direction (6 collaborateurs)	949 505.62	411 065.00	1 360 570.62
Gérants (16 collaborateurs)	1 893 338.58	625 200.00	2 518 538.58

Pour calculer les rémunérations perçues au titre de l'année 2023, la méthode suivante a été appliquée :

- La rémunération fixe 2023 : il s'agit de la rémunération brute correspondant au salaire annuel de base prorata temporis, de la prime ancienneté et des avantages en nature,
- La rémunération variable au titre de 2023 : il s'agit de la rémunération variable brute (primes exceptionnelles) versée en 2024.

Le détail de la politique de rémunération d'Amplegest est disponible gratuitement sur simple demande et sur le site internet de la société de gestion à l'adresse suivante : www.amplegest.com

AUTRES INFORMATIONS

Le Prospectus complet de l'OPC et les derniers documents annuels et périodiques sont adressés dans un délai de huit jours ouvrés sur simple demande écrite du porteur auprès de :

AMPLEGEST
50 Boulevard Haussmann
75009 Paris

Des explications supplémentaires peuvent être obtenues par email :
www.amplegest.com

5. CERTIFICATION DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS
Exercice clos le 28 juin 2024

LATITUDE PATRIMOINE
OPCVM CONSTITUE SOUS FORME DE FONDS COMMUN DE PLACEMENT
Régi par le Code monétaire et financier

Société de gestion
AMPLEGEST
50, boulevard Haussmann
75004 PARIS

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par la société de gestion, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l' OPCVM constitué sous forme de fonds commun de placement LATITUDE PATRIMOINE relatifs à l'exercice clos le 28 juin 2024, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l' OPCVM constitué sous forme de fonds commun de placement à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie *« Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels »* du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 01/07/2023 à la date d'émission de notre rapport.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.821-53 et R.821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance que les appréciations qui, selon notre jugement professionnel ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués ainsi que sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion établi par la société de gestion.

PricewaterhouseCoopers Audit, 63, rue de Villiers, 92208 Neuilly-sur-Seine Cedex
T: +33 (0) 1 56 57 58 59, F: +33 (0) 1 56 57 58 60, www.pwc.fr

Société d'expertise comptable inscrite au tableau de l'ordre de Paris - Ile de France. Société de commissariat aux comptes membre de la compagnie régionale de Versailles. Société par Actions Simplifiée au capital de 2 510 460 €. Siège social : 63, rue de Villiers 92200 Neuilly-sur- Seine. RCS Nanterre 672 006 483. TVA n° FR 76 672 006 483. Siret 672 006 483 00362. Code APE 6920 Z. Bureaux : Bordeaux, Grenoble, Lille, Lyon, Marseille, Metz, Nantes, Nice, Paris, Poitiers, Rennes, Rouen, Strasbourg, Toulouse.

Responsabilités de la société de gestion relatives aux comptes annuels

Il appartient à la société de gestion d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la société de gestion d'évaluer la capacité du fonds à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider le fonds ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été établis par la société de gestion.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Objectif et démarche d'audit

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion du fonds.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;

- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la société de gestion, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;

- il apprécie le caractère approprié de l'application par la société de gestion de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité du fonds à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

En application de la loi, nous vous signalons que nous n'avons pas été en mesure d'émettre le présent rapport dans les délais réglementaires compte tenu de la réception tardive de certains documents nécessaires à la finalisation de nos travaux.

Neuilly sur Seine, date de la signature électronique

2024.11.07 15:11:26 +0100

Document authentifié par signature électronique
Le commissaire aux comptes
PricewaterhouseCoopers Audit
Amaury Couplez

6. COMPTES DE L'EXERCICE

BILAN AU 28/06/2024 *en* EUR

ACTIF

	28/06/2024	30/06/2023
IMMOBILISATIONS NETTES		
DÉPÔTS		
INSTRUMENTS FINANCIERS	**56 986 928,49**	**72 705 096,80**
Actions et valeurs assimilées		
Négociées sur un marché réglementé ou assimilé		
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé		
Obligations et valeurs assimilées		
Négociées sur un marché réglementé ou assimilé		
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé		
Titres de créances		
Négociés sur un marché réglementé ou assimilé		
Titres de créances négociables		
Autres titres de créances		
Non négociés sur un marché réglementé ou assimilé		
Organismes de placement collectif	**56 876 036,32**	**72 363 313,03**
OPCVM et FIA à vocation générale destinés aux non professionnels et équivalents d'autres pays	56 876 036,32	72 363 313,03
Autres Fonds destinés à des non professionnels et équivalents d'autres pays Etats membres de l'UE		
Fonds professionnels à vocation générale et équivalents d'autres Etats membres de l'UE et organismes de titrisations cotés		
Autres Fonds d'investissement professionnels et équivalents d'autres Etats membres de l'UE et organismes de titrisations non cotés		
Autres organismes non européens		
Opérations temporaires sur titres		
Créances représentatives de titres reçus en pension		
Créances représentatives de titres prêtés		
Titres empruntés		
Titres donnés en pension		
Autres opérations temporaires		
Instruments financiers à terme	**110 892,17**	**341 783,77**
Opérations sur un marché réglementé ou assimilé	110 892,17	341 783,77
Autres opérations		
Autres instruments financiers		
CRÉANCES	**888 883,07**	**1 394 486,50**
Opérations de change à terme de devises		
Autres	888 883,07	1 394 486,50
COMPTES FINANCIERS	**1 536 388,74**	**1 884 716,80**
Liquidités	1 536 388,74	1 884 716,80
TOTAL DE L'ACTIF	**59 412 200,30**	**75 984 300,10**

PASSIF

	28/06/2024	30/06/2023
CAPITAUX PROPRES		
Capital	58 102 905,37	74 274 841,50
Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées (a)		
Report à nouveau (a)		
Plus et moins-values nettes de l'exercice (a,b)	1 011 070,00	1 324 665,29
Résultat de l'exercice (a,b)	82 162,00	-132 939,72
TOTAL DES CAPITAUX PROPRES *	**59 196 137,37**	**75 466 567,07**
** Montant représentatif de l'actif net*		
INSTRUMENTS FINANCIERS	**110 892,05**	**341 783,75**
Opérations de cession sur instruments financiers		
Opérations temporaires sur titres		
Dettes représentatives de titres donnés en pension		
Dettes représentatives de titres empruntés		
Autres opérations temporaires		
Instruments financiers à terme	110 892,05	341 783,75
Opérations sur un marché réglementé ou assimilé	110 892,05	341 783,75
Autres opérations		
DETTES	**105 170,88**	**175 949,28**
Opérations de change à terme de devises		
Autres	105 170,88	175 949,28
COMPTES FINANCIERS		
Concours bancaires courants		
Emprunts		
TOTAL DU PASSIF	**59 412 200,30**	**75 984 300,10**

(a) Y compris comptes de régularisation
(b) Diminués des acomptes versés au titre de l'exercice

HORS-BILAN AU 28/06/2024 en EUR

	28/06/2024	30/06/2023
OPÉRATIONS DE COUVERTURE		
Engagement sur marchés réglementés ou assimilés		
Contrats futures		
EC EURUSD 0923		35 112 200,04
Engagement sur marché de gré à gré		
Autres engagements		
AUTRES OPÉRATIONS		
Engagement sur marchés réglementés ou assimilés		
Contrats futures		
XEUR FOAT EUR 0923		5 906 400,00
TU CBOT UST 2 0923		8 567 331,47
US 10YR NOTE 0924	4 515 969,11	
EC EURUSD 0924	5 393 057,11	
OSE TOPIX FUT 0924	2 934 907,47	
E-MIN RUS 200 0923		1 569 270,93
OSE TOPIX FUT 0923		1 016 243,65
CME JPY/USD 0923		1 445 147,92
Engagement sur marché de gré à gré		
Autres engagements		

COMPTE DE RESULTAT AU 28/06/2024 *en* EUR

	28/06/2024	30/06/2023
Produits sur opérations financières		
Produits sur dépôts et sur comptes financiers	104 684,64	214,67
Produits sur actions et valeurs assimilées	137 899,89	61 812,38
Produits sur obligations et valeurs assimilées		
Produits sur titres de créances		
Produits sur acquisitions et cessions temporaires de titres		
Produits sur instruments financiers à terme		
Autres produits financiers	591 976,44	31 722,04
TOTAL (1)	**834 560,97**	**93 749,09**
Charges sur opérations financières		
Charges sur acquisitions et cessions temporaires de titres		
Charges sur instruments financiers à terme		
Charges sur dettes financières	17 593,05	1 009,78
Autres charges financières		
TOTAL (2)	**17 593,05**	**1 009,78**
RÉSULTAT SUR OPÉRATIONS FINANCIÈRES (1 - 2)	**816 967,92**	**92 739,31**
Autres produits (3)		
Frais de gestion et dotations aux amortissements (4)	743 073,37	231 817,33
RÉSULTAT NET DE L'EXERCICE (L. 214-17-1) (1 - 2 + 3 - 4)	**73 894,55**	**-139 078,02**
Régularisation des revenus de l'exercice (5)	8 267,45	6 138,30
Acomptes sur résultat versés au titre de l'exercice (6)		
RÉSULTAT (1 - 2 + 3 - 4 + 5 - 6)	**82 162,00**	**-132 939,72**

ANNEXES COMPTABLES

1. REGLES ET METHODES COMPTABLES

Les comptes annuels sont présentés sous la forme prévue par le règlement ANC n° 2014-01, modifié.

Les principes généraux de la comptabilité s'appliquent :
- image fidèle, comparabilité, continuité de l'activité,
- régularité, sincérité,
- prudence,
- permanence des méthodes d'un exercice à l'autre.

Le mode de comptabilisation retenu pour l'enregistrement des produits des titres à revenu fixe est celui des intérêts encaissés.

Les entrées et les cessions de titres sont comptabilisées frais exclus.
La devise de référence de la comptabilité du portefeuille est en euro.
La durée de l'exercice est de 12 mois.

Règles d'évaluation des actifs

Les instruments financiers sont enregistrés en comptabilité selon la méthode des coûts historiques et inscrits au bilan à leur valeur actuelle qui est déterminée par la dernière valeur de marché connue ou à défaut d'existence de marché par tous moyens externes ou par recours à des modèles financiers.
Les différences entre les valeurs actuelles utilisées lors du calcul de la valeur liquidative et les coûts historiques des valeurs mobilières à leur entrée en portefeuille sont enregistrées dans des comptes « différences d'estimation ».
Les valeurs qui ne sont pas dans la devise du portefeuille sont évaluées conformément au principe énoncé ci-dessous, puis converties dans la devise du portefeuille suivant le cours des devises au jour de l'évaluation.

Dépôts :

Les dépôts d'une durée de vie résiduelle inférieure ou égale à 3 mois sont valorisés selon la méthode linéaire.

Actions, obligations et autres valeurs négociées sur un marché réglementé ou assimilé :

Pour le calcul de la valeur liquidative, les actions et autres valeurs négociées sur un marché réglementé ou assimilé sont évaluées sur la base du dernier cours de bourse du jour.
Les obligations et valeurs assimilées sont évaluées au cours de clôture communiqués par différents prestataires de services financiers. Les intérêts courus des obligations et valeurs assimilées sont calculés jusqu'à la date de la valeur liquidative.

Actions, obligations et autres valeurs non négociées sur un marché réglementé ou assimilé :

Les valeurs non négociées sur un marché réglementé sont évaluées sous la responsabilité de la société de gestion en utilisant des méthodes fondées sur la valeur patrimoniale et le rendement, en prenant en considération les prix retenus lors de transactions significatives récentes.

Titres de créances négociables :

Les Titres de Créances Négociables et assimilés qui ne font pas l'objet de transactions significatives sont évalués de façon actuarielle sur la base d'un taux de référence défini ci-dessous, majoré le cas échéant d'un écart représentatif des caractéristiques intrinsèques de l'émetteur :

- TCN dont l'échéance est inférieure ou égale à 1 an : Taux interbancaire offert en euros (Euribor) ;
- TCN dont l'échéance est supérieure à 1 an : Taux des Bons du Trésor à intérêts Annuels Normalisés (BTAN) ou taux de l'OAT (Obligations Assimilables du Trésor) de maturité proche pour les durées les plus longues.

Les Titres de Créances Négociables d'une durée de vie résiduelle inférieure ou égale à 3 mois pourront être évalués selon la méthode linéaire.

Les Bons du Trésor sont valorisés au taux du marché communiqué quotidiennement par la Banque de France ou les spécialistes des bons du Trésor.

OPC détenus :

Les parts ou actions d'OPC seront valorisées à la dernière valeur liquidative connue.

Opérations temporaires sur titres :

Les titres reçus en pension sont inscrits à l'actif dans la rubrique « créances représentatives des titres reçus en pension » pour le montant prévu dans le contrat, majoré des intérêts courus à recevoir.

Les titres donnés en pension sont inscrits en portefeuille acheteur pour leur valeur actuelle. La dette représentative des titres donnés en pension est inscrite en portefeuille vendeur à la valeur fixée au contrat majorée des intérêts courus à payer.

Les titres prêtés sont valorisés à leur valeur actuelle et sont inscrits à l'actif dans la rubrique « créances représentatives de titres prêtés » à la valeur actuelle majorée des intérêts courus à recevoir.

Les titres empruntés sont inscrits à l'actif dans la rubrique « titres empruntés » pour le montant prévu dans le contrat, et au passif dans la rubrique « dettes représentatives de titres empruntés » pour le montant prévu dans le contrat majoré des intérêts courus à payer.

Instruments financiers à terme :

Instruments financiers à terme négociés sur un marché réglementé ou assimilé :

Les instruments financiers à terme négociés sur les marchés réglementés sont valorisés au cours de compensation du jour.

Instruments financiers à terme non négociés sur un marché réglementé ou assimilé :

Les Swaps :

Les contrats d'échange de taux d'intérêt et/ou de devises sont valorisés à leur valeur de marché en fonction du prix calculé par actualisation des flux d'intérêts futurs aux taux d'intérêts et/ou de devises de marché. Ce prix est corrigé du risque de signature.

Les swaps d'indice sont évalués de façon actuarielle sur la base d'un taux de référence fourni par la contrepartie.

Les autres swaps sont évalués à leur valeur de marché ou à une valeur estimée selon les modalités arrêtées par la société de gestion.

Engagements Hors Bilan :

Les contrats à terme ferme sont portés pour leur valeur de marché en engagements hors bilan au cours utilisé dans le portefeuille.
Les opérations à terme conditionnelles sont traduites en équivalent sous-jacent.
Les engagements sur contrats d'échange sont présentés à leur valeur nominale, ou en l'absence de valeur nominale pour un montant équivalent.

Frais de gestion

Les frais de gestion et de fonctionnement recouvrent l'ensemble des frais relatif à l'OPC : gestion financière, administrative, comptable, conservation, distribution, frais d'audit...
Ces frais sont imputés au compte de résultat de l'OPC.
Les frais de gestion n'incluent pas les frais de transaction. Pour plus de précision sur les frais effectivement facturés à l'OPC, se reporter au prospectus.

Ils sont enregistrés au prorata temporis à chaque calcul de valeur liquidative.

	Frais facturés à l'OPCVM	Assiette	Taux barème Part « A »	Taux barème Part « I »
1	Frais de gestion financière et Frais administratifs externes à la société de gestion	Actif net	1,20% TTC maximum	0,60 % TTC maximum
2	Frais indirects maximum	Actif net	3,50% TTC maximum	3,50% TTC maximum
3	Commissions de mouvement	Prélèvement sur chaque transaction	Par la société de gestion : néant Par le dépositaire : Néant sur les actions Néant sur les obligations Néant sur les OPC 10 euros ou équivalent devise HT maximum sur les futures et options (par lot)	
4	Commission de surperformance	Actif net	Part A : 20% TTC de la surperformance nette de frais fixes de gestion au-delà de 3% l'an	Part I : 10% TTC de la surperformance nette de frais fixes de gestion au-delà de 3,60% l'an

Modalités de calcul de la commission de surperformance :

(1) La commission de surperformance est calculée selon la méthode indicée.

Le supplément de performance auquel s'applique le taux de 20% TTC pour la part A et 10% TTC pour la part I représente la différence entre:

- le niveau de valeur liquidative de l'OPC nette de frais fixes de gestion avant prise en compte de la provision de commission de surperformance
- et ;
- la valeur d'un actif de référence ayant réalisé une performance de 3% l'an pour la part A et de 3,60% l'an pour la part I
- et ;
- enregistrant les mêmes variations liées aux souscriptions/rachats que l'OPC.

(2) A compter de l'exercice du fonds ouvert le 01/04/2022, toute sous-performance du fonds par rapport au taux de référence est compensée avant que des commissions de surperformance ne deviennent exigibles. A cette fin, une période d'observation extensible de 1 à 5 ans glissants est mise en place, avec une remise à zéro du calcul à chaque prélèvement de la commission de surperformance.

(3) A chaque établissement de valeur liquidative :

- En cas de surperformance par rapport au seuil de déclenchement de la surperformance, une dotation est provisionnée.
- En cas de sous-performance par rapport au seuil de déclenchement de la surperformance, une reprise de provision est effectuée dans la limite des provisions disponibles.

(4) La commission de surperformance sur les rachats effectués en cours d'exercice est définitivement acquise à la société de gestion.

(5) En cas de surperformance, la commission est payable annuellement sur la dernière valeur liquidative de l'exercice.

Affectation des sommes distribuables

Définition des sommes distribuables

Les sommes distribuables sont constituées par :

Le résultat :
Le résultat net augmenté du report à nouveau et majoré ou diminué du solde de régularisation des revenus.
Le résultat net de l'exercice est égal au montant des intérêts, arrérages, dividendes, primes et lots, rémunération ainsi que tous produits relatifs aux titres constituant le portefeuille de l'OPC majoré du produit des sommes momentanément disponibles et diminué des frais de gestion et de la charge des emprunts.

Les Plus et Moins-values :

Les plus-values réalisées, nettes de frais, diminuées des moins-values réalisées, nettes de frais, constatées au cours de l'exercice, augmentées des plus-values nettes de même nature constatées au cours d'exercices antérieurs n'ayant pas fait l'objet d'une distribution ou d'une capitalisation et diminuées ou augmentées du solde du compte de régularisation des plus-values.

Modalités d'affectation des sommes distribuables :

Part(s)	*Affectation du résultat net*	*Affectation des plus ou moins-values nettes réalisées*
Part LATITUDE PATRIMOINE A	Capitalisation	Capitalisation
Part LATITUDE PATRIMOINE I	Capitalisation	Capitalisation

2. EVOLUTION DE L'ACTIF NET AU 28/06/2024 *en* EUR

	28/06/2024	30/06/2023
ACTIF NET EN DÉBUT D'EXERCICE	**75 466 567,07**	**81 582 522,60**
Souscriptions (y compris les commissions de souscriptions acquises à l'OPC)	12 092 821,64	1 547 339,86
Rachats (sous déduction des commissions de rachat acquises à l'OPC)	-31 599 991,60	-8 177 523,69
Plus-values réalisées sur dépôts et instruments financiers	3 430 809,90	1 300 517,32
Moins-values réalisées sur dépôts et instruments financiers	-1 422 505,82	-367 936,11
Plus-values réalisées sur instruments financiers à terme	2 041 755,54	1 148 258,73
Moins-values réalisées sur instruments financiers à terme	-3 602 156,38	-506 620,50
Frais de transactions	-63 851,94	-24 685,44
Différences de change	858 999,27	-583 841,63
Variations de la différence d'estimation des dépôts et instruments financiers	1 951 220,28	333 691,73
Différence d'estimation exercice N	*2 685 903,13*	*734 682,85*
Différence d'estimation exercice N-1	*-734 682,85*	*-400 991,12*
Variations de la différence d'estimation des instruments financiers à terme	-31 425,14	-646 077,78
Différence d'estimation exercice N	*110 892,11*	*142 317,25*
Différence d'estimation exercice N-1	*-142 317,25*	*-788 395,03*
Distribution de l'exercice antérieur sur plus et moins-values nettes		
Distribution de l'exercice antérieur sur résultat		
Résultat net de l'exercice avant compte de régularisation	73 894,55	-139 078,02
Acompte(s) versé(s) au cours de l'exercice sur plus et moins-values nettes		
Acompte(s) versé(s) au cours de l'exercice sur résultat		
Autres éléments		
ACTIF NET EN FIN D'EXERCICE	**59 196 137,37**	**75 466 567,07**

3. COMPLEMENTS D'INFORMATION

3.1. VENTILATION PAR NATURE JURIDIQUE OU ECONOMIQUE DES INSTRUMENTS FINANCIERS

	Montant	%
ACTIF		
OBLIGATIONS ET VALEURS ASSIMILÉES		
TOTAL OBLIGATIONS ET VALEURS ASSIMILÉES		
TITRES DE CRÉANCES		
TOTAL TITRES DE CRÉANCES		
PASSIF		
OPÉRATIONS DE CESSION SUR INSTRUMENTS FINANCIERS		
TOTAL OPÉRATIONS DE CESSION SUR INSTRUMENTS FINANCIERS		
HORS-BILAN		
OPÉRATIONS DE COUVERTURE		
TOTAL OPÉRATIONS DE COUVERTURE		
AUTRES OPÉRATIONS		
Actions	2 934 907,47	4,96
Change	5 393 057,11	9,11
Taux	4 515 969,11	7,63
TOTAL AUTRES OPÉRATIONS	**12 843 933,69**	**21,70**

3.2. VENTILATION PAR NATURE DE TAUX DES POSTES D'ACTIF, DE PASSIF ET DE HORS-BILAN

	Taux fixe	%	Taux variable	%	Taux révisable	%	Autres	%
ACTIF								
Dépôts								
Obligations et valeurs assimilées								
Titres de créances								
Opérations temporaires sur titres								
Comptes financiers							1 536 388,74	2,60
PASSIF								
Opérations temporaires sur titres								
Comptes financiers								
HORS-BILAN								
Opérations de couverture								
Autres opérations	4 515 969,11	7,63						

3.3. VENTILATION PAR MATURITE RESIDUELLE DES POSTES D'ACTIF, DE PASSIF ET DE HORS-BILAN(*)

	< 3 mois	%	]3 mois - 1 an]	%	]1 - 3 ans]	%	]3 - 5 ans]	%	> 5 ans	%
ACTIF										
Dépôts										
Obligations et valeurs assimilées										
Titres de créances										
Opérations temporaires sur titres										
Comptes financiers	1 536 388,74	2,60								
PASSIF										
Opérations temporaires sur titres										
Comptes financiers										
HORS-BILAN										
Opérations de couverture										
Autres opérations									4 515 969,11	7,63

(*) Les positions à terme de taux sont présentées en fonction de l'échéance du sous-jacent.

3.4. VENTILATION PAR DEVISE DE COTATION OU D'EVALUATION DES POSTES D'ACTIF, DE PASSIF ET DE HORS-BILAN (HORS EUR)

	Devise 1 USD		Devise 2 JPY		Devise 3 CHF		Devise N AUTRE(S)	
	Montant	%	Montant	%	Montant	%	Montant	%
ACTIF								
Dépôts								
Actions et valeurs assimilées								
Obligations et valeurs assimilées								
Titres de créances								
OPC	7 448 580,73	12,58						
Opérations temporaires sur titres								
Créances	108 288,45	0,18	179 367,23	0,30				
Comptes financiers	150 140,92	0,25	256 458,83	0,43	87 460,56	0,15	70 450,02	0,12
PASSIF								
Opérations de cession sur instruments financiers								
Opérations temporaires sur titres								
Dettes								
Comptes financiers								
HORS-BILAN								
Opérations de couverture								
Autres opérations	9 909 026,22	16,74	2 934 907,47	4,96				

3.5. CREANCES ET DETTES : VENTILATION PAR NATURE

	Nature de débit/crédit	28/06/2024
CRÉANCES		
	Souscriptions à recevoir	405 627,39
	Dépôts de garantie en espèces	287 655,68
	Coupons et dividendes en espèces	195 600,00
TOTAL DES CRÉANCES		**888 883,07**
DETTES		
	Rachats à payer	52 022,70
	Frais de gestion fixe	53 148,18
TOTAL DES DETTES		**105 170,88**
TOTAL DETTES ET CRÉANCES		**783 712,19**

3.6. CAPITAUX PROPRES

3.6.1. Nombre de titres émis ou rachetés

	En parts	En montant
Part LATITUDE PATRIMOINE A		
Parts souscrites durant l'exercice	9 460,25	12 092 821,64
Parts rachetées durant l'exercice	-24 307,41	-30 370 859,57
Solde net des souscriptions/rachats	-14 847,16	-18 278 037,93
Nombre de parts en circulation à la fin de l'exercice	44 660,82	
Part LATITUDE PATRIMOINE I		
Parts souscrites durant l'exercice		
Parts rachetées durant l'exercice	-20,85	-1 229 132,03
Solde net des souscriptions/rachats	-20,85	-1 229 132,03
Nombre de parts en circulation à la fin de l'exercice	9,75	

3.6.2. Commissions de souscription et/ou rachat

	En montant
Part LATITUDE PATRIMOINE A	
Total des commissions acquises	
Commissions de souscription acquises	
Commissions de rachat acquises	
Part LATITUDE PATRIMOINE I	
Total des commissions acquises	
Commissions de souscription acquises	
Commissions de rachat acquises	

3.7. FRAIS DE GESTION

	28/06/2024
Part LATITUDE PATRIMOINE A	
Commissions de garantie	
Frais de gestion fixes	737 851,79
Pourcentage de frais de gestion fixes	1,20
Frais de gestion variables provisionnés	
Pourcentage de frais de gestion variables provisionnés	
Frais de gestion variables acquis	
Pourcentage de frais de gestion variables acquis	
Rétrocessions des frais de gestion	
Part LATITUDE PATRIMOINE I	
Commissions de garantie	
Frais de gestion fixes	5 221,58
Pourcentage de frais de gestion fixes	0,60
Frais de gestion variables provisionnés	
Pourcentage de frais de gestion variables provisionnés	
Frais de gestion variables acquis	
Pourcentage de frais de gestion variables acquis	
Rétrocessions des frais de gestion	

3.8. ENGAGEMENTS REÇUS ET DONNES

3.8.1. Garanties reçues par l'OPC :

Néant.

3.8.2. Autres engagements reçus et/ou donnés :

Néant.

3.9. AUTRES INFORMATIONS

3.9.1. Valeur actuelle des instruments financiers faisant l'objet d'une acquisition temporaire

	28/06/2024
Titres pris en pension livrée Titres empruntés	

3.9.2. Valeur actuelle des instruments financiers constitutifs de dépôts de garantie

	28/06/2024
Instruments financiers donnés en garantie et maintenus dans leur poste d'origine Instruments financiers reçus en garantie et non-inscrits au bilan	

3.9.3. Instruments financiers détenus, émis et/ou gérés par le Groupe

	Code ISIN	Libellé	28/06/2024
Actions			
Obligations			
TCN			
OPC			661 159,59
	FR0013496213	OCTO RENDEMENT 2025 FCP IC EUR CAP 3D	661 159,59
Instruments financiers à terme			
Total des titres du groupe			**661 159,59**

3.10. TABLEAU D'AFFECTATION DES SOMMES DISTRIBUABLES

Tableau d'affectation de la quote-part des sommes distribuables afférente au résultat

	28/06/2024	30/06/2023
Sommes restant à affecter		
Report à nouveau		
Résultat	82 162,00	-132 939,72
Acomptes versés sur résultat de l'exercice		
Total	**82 162,00**	**-132 939,72**

	28/06/2024	30/06/2023
Part LATITUDE PATRIMOINE A		
Affectation		
Distribution		
Report à nouveau de l'exercice		
Capitalisation	77 829,05	-132 384,43
Total	**77 829,05**	**-132 384,43**

	28/06/2024	30/06/2023
Part LATITUDE PATRIMOINE I		
Affectation		
Distribution		
Report à nouveau de l'exercice		
Capitalisation	4 332,95	-555,29
Total	**4 332,95**	**-555,29**

Tableau d'affectation de la quote-part des sommes distribuables afférente aux plus et moins-values nettes

	28/06/2024	30/06/2023
Sommes restant à affecter		
Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées		
Plus et moins-values nettes de l'exercice	1 011 070,00	1 324 665,29
Acomptes versés sur plus et moins-values nettes de l'exercice		
Total	**1 011 070,00**	**1 324 665,29**

	28/06/2024	30/06/2023
Part LATITUDE PATRIMOINE A		
Affectation		
Distribution		
Plus et moins-values nettes non distribuées		
Capitalisation	1 000 526,77	1 292 846,46
Total	**1 000 526,77**	**1 292 846,46**

	28/06/2024	30/06/2023
Part LATITUDE PATRIMOINE I		
Affectation		
Distribution		
Plus et moins-values nettes non distribuées		
Capitalisation	10 543,23	31 818,83
Total	**10 543,23**	**31 818,83**

3.11. TABLEAU DES RESULTATS ET AUTRES ELEMENTS CARACTERISTIQUES DE L'ENTITE AU COURS DES CINQ DERNIERS EXERCICES

	31/03/2021	31/03/2022	31/03/2023	30/06/2023	28/06/2024
Actif net Global en EUR	**93 077 491,38**	**109 318 496,33**	**81 582 522,60**	**75 466 567,07**	**59 196 137,37**
Part LATITUDE PATRIMOINE A en EUR					
Actif net	86 116 401,21	106 186 143,20	78 179 439,12	73 652 478,25	58 579 906,80
Nombre de titres	64 495,01	72 926,77	63 562,41	59 507,98	44 660,82
Valeur liquidative unitaire	1 335,24	1 456,06	1 229,96	1 237,69	1 311,66
Capitalisation unitaire sur +/- values nettes	-29,51	138,10	-128,99	21,72	22,40
Capitalisation unitaire sur résultat	-3,73	-35,23	-9,00	-2,22	1,74
Part LATITUDE PATRIMOINE I en EUR					
Actif net	6 961 090,17	3 132 353,13	3 403 083,48	1 814 088,82	616 230,57
Nombre de titres	111,10	45,25	57,85	30,60	9,75
Valeur liquidative unitaire	62 656,07	69 223,27	58 825,98	59 283,94	63 203,13
Capitalisation unitaire sur +/- values nettes	-1 384,07	6 524,83	-6 146,38	1 039,83	1 081,35
Capitalisation unitaire sur résultat	-81,19	-788,85	-59,79	-18,14	444,40

3.12. INVENTAIRE DÉTAILLÉ DES INSTRUMENTS FINANCIERS *en* EUR

Désignation des valeurs	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
Organismes de placement collectif				
OPCVM et FIA à vocation générale destinés aux non professionnels et équivalents d'autres pays				
ALLEMAGNE				
iShares STOXX Europe Small 200 UCITS ETF (DE)	EUR	37 500	1 213 845,00	2,05
TOTAL ALLEMAGNE			**1 213 845,00**	**2,05**
FRANCE				
CIC UNION DOLLAR CASH	USD	103	200 453,99	0,33
MULTI UNITS FRANCE SICAV LYXOR EURO STOXX 50 (DR) UCITS ETF	EUR	23 130	1 219 249,38	2,06
OCTO RENDEMENT 2025 FCP IC EUR CAP 3D	EUR	597	661 159,59	1,12
PALATINE MONETAIRE COURT TERME PART I	EUR	247	8 361 372,86	14,13
UNION + SI.3 DEC	EUR	3	597 294,24	1,01
TOTAL FRANCE			**11 039 530,06**	**18,65**
IRLANDE				
Amundi SP 500 ESG UCITS ETF Acc	EUR	26 500	3 897 871,75	6,58
BNPPEASY MSCI EMMK-UCITS ETF	EUR	380 000	4 227 044,00	7,14
IBOXX USD GOVT 3 7 FD	USD	19 500	2 381 674,97	4,03
Invesco MSCI World ESG Universal Screened UCITS ETF	EUR	57 800	3 988 613,85	6,74
iShares $ Treasury Bond 20+yr UCITS ETF USD (Acc)	USD	500 000	2 103 023,52	3,55
ISHARES MSCI INDIA UCITS ETF USD CAP	USD	171 200	1 599 528,18	2,70
ISHARES VII PLC ISHARES USD TREASURY BD 7 10Y ETF USD ACC	USD	8 820	1 163 900,07	1,96
ISHARES V PLC ISHARES IBONDS DEC 2028 TERM EUR CORP UCITS ET	EUR	1 295 000	6 574 585,50	11,11
Neuberger Berman European High Yield Bd Fd Class EUR X Acc	EUR	410 500	5 254 400,00	8,88
TOTAL IRLANDE			**31 190 641,84**	**52,69**
LUXEMBOURG				
AXA IM FIIS-EUR SH DUR H-AEI	EUR	120 000	10 204 800,00	17,24
PARETO-NORDIC CROSS CR-HIEUR	EUR	28 350	3 227 219,42	5,45
TOTAL LUXEMBOURG			**13 432 019,42**	**22,69**
TOTAL OPCVM et FIA à vocation générale destinés aux non professionnels et équivalents d'autres pays			**56 876 036,32**	**96,08**
TOTAL Organismes de placement collectif			**56 876 036,32**	**96,08**
Instrument financier à terme				
Engagements à terme fermes				
Engagements à terme fermes sur marché réglementé ou assimilé				
EC EURUSD 0924	USD	-43	2 607,08	0,01
OSE TOPIX FUT 0924	JPY	18	37 071,42	0,06
US 10YR NOTE 0924	USD	44	71 213,61	0,12
TOTAL Engagements à terme fermes sur marché réglementé ou assimilé			**110 892,11**	**0,19**
TOTAL Engagements à terme fermes			**110 892,11**	**0,19**
TOTAL Instrument financier à terme			**110 892,11**	**0,19**

3.12. INVENTAIRE DÉTAILLÉ DES INSTRUMENTS FINANCIERS *en* EUR

Désignation des valeurs	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
Appel de marge				
Appel Marge CACEIS	USD	-79 106,19	-73 820,63	-0,12
Appel Marge CACEIS	JPY	-6 390 000	-37 071,42	-0,07
Appel Marge CACEIS	EUR	0,06	0,06	
TOTAL Appel de marge			**-110 891,99**	**-0,19**
Créances			**888 883,07**	**1,50**
Dettes			**-105 170,88**	**-0,18**
Comptes financiers			**1 536 388,74**	**2,60**
Actif net			**59 196 137,37**	**100,00**

Part LATITUDE PATRIMOINE I	**EUR**	**9,75**	**63 203,13**
Part LATITUDE PATRIMOINE A	**EUR**	**44 660,82**	**1 311,66**

7. ANNEXE(S)

Document d'informations clés

Objectif : Le présent document contient des informations essentielles sur le produit d'investissement. Il ne s'agit pas d'un document à caractère commercial. Ces informations vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste ce produit et quels risques, coûts, gains et pertes potentiels y sont associés, et de vous aider à le comparer à d'autres produits.

Produit : **LATITUDE PATRIMOINE Part I (FR0011034198)**

Organisme de Placement Collectif en Valeurs Mobilières (OPCVM) soumis au droit français géré par AMPLEGEST

Nom de l'initiateur : AMPLEGEST
Site internet : www.amplegest.com
Contact : Appelez le 01 40 67 08 40 pour de plus amples informations sur le produit.
Autorité compétente : Autorité des marchés financiers (AMF) est chargée du contrôle d'AMPLEGEST en ce qui concerne ce document d'informations clés
Date de production du document d'informations clés : 02/01/2024
AMPLEGEST est agréée par la France sous le numéro GP-07000044 et réglementée par l'Autorité des Marchés Financiers.

Vous êtes sur le point d'acheter un produit qui n'est pas simple et peut être difficile à comprendre.

En quoi consiste ce produit ?

Type : LATITUDE PATRIMOINE est un Organisme de Placement Collectif en Valeurs Mobilières (OPCVM) de droit français relevant de l'article L214-4 et suivants du Code Monétaire et Financier prenant la forme d'un Fonds Commun de Placement. Ce Fonds a été agréé par l'Autorité des Marchés Financiers le 05 avril 2011.

Durée : Le Fonds est créé pour une durée de 99 ans. La Société de gestion peut décider la dissolution ou la fusion du présent Fonds à son initiative.

Objectifs : ce Fonds est géré activement et de manière discrétionnaire. Il n'est pas géré en référence à un indice.
Il a pour objectif de gestion la recherche d'une performance, nette de frais, supérieure à 3,60% par an nets de frais de gestion fixes sur la durée de placement recommandée.
Le Fonds, multi-classes d'actifs, cherche à maximiser le rendement au travers d'une gestion active et flexible sur l'ensemble des zones géographiques, l'ensemble des classes d'actifs (actions, taux, crédit, monétaire, devises...) et l'ensemble des secteurs.
Dans le cadre des contraintes d'investissement définies, le gérant dispose d'une totale flexibilité dans son allocation d'actifs. L'allocation entre les différentes classes d'actifs, se fonde sur une analyse fondamentale de l'environnement macro-économique mondial et de ses perspectives d'évolution (croissance, inflation, déficits, etc.) et peut varier en fonction des anticipations du gérant.
Le gérant gère dynamiquement son exposition aux différents marchés et classes d'actifs éligibles, via des titres vifs, des OPC y compris des ETF, sur la base de ses anticipations de l'évolution de leurs couples rendement/risque en absolu et en relatif. La politique de gestion met en œuvre une répartition des risques au moyen d'une diversification de ses investissements.
Le Fonds s'engage à respecter les expositions sur l'actif net suivantes :
De 0% à 60% sur les marchés actions internationales de toutes zones géographiques, de toutes tailles de capitalisations, de tous secteurs, via des titres vifs, des OPC, y compris des ETF, de toutes capitalisations, de tous les secteurs dont :

- de 0 à 30% en actions de petites capitalisations (<150 millions €) et de moyennes capitalisations (<1md €)
- de 0 à 30% en actions de pays émergents (hors OCDE).

De 0% à 120% en instruments de taux souverains, publics, privés, de toutes zones géographiques, de toutes notations selon l'analyse de la société de gestion ou celle des agences de notations, via des titres vifs, des OPC, y compris des ETF, dont :

- de 0 à 50% en instruments de taux spéculatifs.
- de 0 à 50% en instruments de taux de pays émergents (hors OCDE)

La fourchette de sensibilité au taux d'intérêt comprise entre -1 et + 8.
De 0% à 60% au risque de change sur des devises hors euro.
L'exposition aux secteurs liés aux matières premières et métaux précieux physiques est limitée à 10% de l'actif net. Ces investissements sont effectués via des titres vifs et des OPC, y compris des ETF.
Le Fonds peut investir au-delà de 20 % de son actif net en OPCVM de droit français ou étranger, y compris des ETF, et jusqu'à 30% en Fonds d'Investissement à Vocation Générale de droit français,
Le Fonds peut intervenir sur les contrats financiers à terme ferme ou optionnels, utilisés à titre de couverture et/ ou d'exposition aux risques actions, taux et change dans le respect d'une exposition globale brute de 180 % maximum de l'actif net tout en respectant la limite d'engagement à une fois l'actif.

Affectation des sommes distribuables : Capitalisation

Investisseurs de détail visés : Le Fonds s'adresse à des investisseurs recherchant une valorisation de leur épargne à long terme (supérieure à 5 ans) et ayant une connaissance théorique des marchés d'actions et de taux tout en acceptant de s'exposer à un risque de variation de la valeur liquidative inhérent à ces marchés. Il pourrait ne pas convenir aux investisseurs qui prévoient de retirer leur apport avant la durée de placement recommandée. Ce produit n'est pas à destination de personnes présentant les caractéristiques d'US Person comme défini dans le prospectus du Fonds.

Dépositaire : CACEIS BANK.

Informations complémentaires : Le règlement et les rapports annuels et semestriels du Fonds sont disponibles en français sur le site internet de la société de gestion et gratuitement sur simple demande écrite à l'adresse contact@amplegest.com. La valeur liquidative est disponible sur le site internet de la société de gestion.

Périodicité de calcul de la valeur liquidative et demandes de rachat : Les investisseurs peuvent obtenir le rachat de leurs parts sur demande auprès de CACEIS BANK. Les demandes sont centralisées chaque jour jusqu'à 11 heures (J) et sont exécutées sur la base de la valeur liquidative du jour calculée sur les cours de clôture de J et publiée en J+1 et réglées J+2.

AMPLEGEST **Document d'informations clés**

Quels sont les risques et qu'est-ce que cela pourrait me rapporter ?

Indicateur de risque

Risque le plus faible – Risque le plus élevé

1	2	**3**	4	5	6	7

L'indicateur de risque part de l'hypothèse, que vous conservez le produit 5 ans.

Le risque réel peut être très différent si vous optez pour une sortie avant échéance et vous pourriez obtenir moins en retour. L'indicateur synthétique de risque permet d'apprécier le niveau de risque de ce produit par rapport à d'autres. Il indique la probabilité que ce produit enregistre des pertes en cas de mouvements sur les marchés ou d'une impossibilité de notre part de vous payer.

Nous avons classé ce produit dans la classe de risque **3 sur 7** qui est une classe de risque moyenne.
Autrement dit, les pertes potentielles liées aux futurs résultats du produit se situent à un niveau entre faible et moyen, et si la situation venait à se détériorer sur les marchés, il est peu probable que notre capacité à vous payer en soit affectée.
Les risques suivants non pris en compte dans l'indicateur peuvent avoir un impact à la baisse sur la valeur liquidative du Fonds :

Risque lié à l'impact des techniques telles que des produits dérivés : L'utilisation des instruments dérivés peut entraîner à la baisse sur de courtes périodes des variations sensibles de la valeur liquidative en cas d'exposition dans un sens contraire à l'évolution des marchés.
Risque de contrepartie : Le risque de contrepartie mesure le risque de perte en cas de défaillance d'une contrepartie incapable de faire face à ses obligations contractuelles.
Risque de liquidité : Il présente le risque qu'un marché financier, lorsque les volumes d'échanges sont faibles ou en cas de tension sur ce marché, ne puisse absorber les volumes de transactions (achat ou vente) sans impact significatif sur le prix des actifs. Dans ce cas, la valeur liquidative peut baisser plus rapidement et plus fortement.
Risque opérationnel : il existe un risque de défaillance ou d'erreur des différents acteurs impliqués liés aux opérations sur titres.
Risque de crédit : Le risque de crédit représente le risque éventuel de dégradation de la signature de l'émetteur et le risque que l'émetteur ne puisse pas faire face à ses remboursements, ce qui induira une baisse du cours du titre et donc de la valeur liquidative du produit.
Ce produit ne prévoyant pas de protection contre les aléas de marché ni de garantie en capital, vous pourriez perdre tout ou partie de votre investissement.

Scénarios de performance :

Les chiffres indiqués comprennent tous les coûts du produit lui-même mais pas nécessairement tous les frais dus à votre conseiller ou distributeur. Ces chiffres ne tiennent pas compte de votre situation fiscale personnelle, qui peut également influer sur les montants que vous recevrez.
Ce que vous obtiendrez de ce produit dépend des performances futures du marché. L'évolution future du marché est aléatoire et ne peut être prédite avec précision.
Les scénarios défavorable, intermédiaire et favorable présentés représentent des exemples utilisant les meilleure et pire performances, ainsi que la performance moyenne du produit au cours des 10 dernières années. Les marchés pourraient évoluer très différemment à l'avenir. Le scénario de tensions montre ce que vous pourriez obtenir dans des situations de marché extrêmes.

Période de détention recommandée : 5 ans
Exemple d'investissement : 10.000 €

Scénarios :		**Si vous sortez après 1 an**	**Si vous sortez après 5 ans** *(période de détention recommandée)*
Minimum : **Il n'existe aucun rendement minimal garanti. Vous pourriez perdre tout ou une partie de votre investissement.**			
Scénario de tensions	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	**6 980 €**	**6 570 €**
	Rendement annuel moyen	**-30.21 %**	**-8.06 %**
Scénario défavorable*	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	**8 640 €**	**8 530 €**
	Rendement annuel moyen	**-13.62 %**	**-3.12 %**
Scénario intermédiaire**	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	**10 400 €**	**11 680 €**
	Rendement annuel moyen	**4.00 %**	**3.15 %**
Scénario favorable***	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	**11 240 €**	**12 410 €**
	Rendement annuel moyen	**12.40 %**	**4.41 %**

*Le scénario défavorable s'est déroulé durant la période entre décembre 2021 et décembre 2022.
**Le scénario neutre s'est déroulé durant la période entre janvier 2013 et janvier 2018.
***Le scénario favorable s'est déroulé durant la période entre mars 2017 et mars 2022.

Que se passe-t-il si AMPLEGEST n'est pas en mesure d'effectuer les versements ?

Le produit est une copropriété d'instruments financiers et de dépôts distincte de la société de gestion de portefeuille. En cas de défaillance de cette dernière, les actifs du produit conservés par le dépositaire ne seront pas affectés. En cas de défaillance du dépositaire, le risque de perte financière du produit est atténué en raison de la ségrégation légale des actifs du dépositaire de ceux du produit.

Que va me coûter cet investissement ?

Il se peut que la personne qui vous vende ce produit ou qui vous fournit des conseils à son sujet vous demande de payer des coûts supplémentaires. Si c'est le cas, cette personne vous informera au sujet de ces coûts et vous montrera l'incidence de ces coûts sur votre investissement.

Coûts au fil du temps

Les tableaux présentent les montants prélevés sur votre investissement afin de couvrir les différents types de coûts. Ces montants dépendent du montant que vous investissez, du temps pendant lequel vous détenez le produit et du rendement du produit. Les montants indiqués ici sont des illustrations basées sur un exemple de montant d'investissement et différentes périodes d'investissement possibles. Nous avons supposé :
• Qu'au cours de la première année vous récupéreriez le montant que vous avez investi (rendement annuel de 0 %). Que pour les autres périodes de détention, le produit évolue de la manière indiquée dans le scénario intermédiaire.
• 10 000 EUR sont investis.

AMPLEGEST **Document d'informations clés**

	Si vous sortez après 1 an	Si vous sortez après 5 ans *(Période de détention recommandée)*
Coûts totaux	**140 €**	**841 €**
Incidence des coûts annuels (*)	**1.40 %**	**1.44 % (chaque année)**

(*) Elle montre dans quelle mesure les coûts réduisent annuellement votre rendement au cours de la période de détention. Par exemple, elle montre que si vous sortez à la fin de la période de détention recommandée, il est prévu que votre rendement moyen par an soit de 4,59 % avant déduction des coûts et de 3,15 % après cette déduction. Ces chiffres comprennent les coûts de distribution maximaux que la personne vous vendant le produit peut vous facturer 0,00 % du montant investi / 0 EUR Il se peut que nous partagions les coûts avec la personne qui vous vend le produit afin de couvrir les services qu'elle vous fournit. Cette personne vous informera, le cas échéant, du montant.

Composition des coûts :

Le tableau ci-dessous indique :
• l'incidence annuelle des différents types de coûts sur le rendement que vous pourriez obtenir de votre investissement à la fin de la période d'investissement recommandée;
• la signification des différentes catégories de coûts.

Coûts ponctuels à l'entrée ou à la sortie		**Si vous sortez après 1 an**
Coûts d'entrée	Nous ne facturons pas de coûts de sortie pour ce produit, mais la personne qui vous vend le produit peut le faire.	**0 EUR**
Coûts de sortie	Nous ne facturons pas de coûts de sortie pour ce produit, mais la personne qui vous vend le produit peut le faire.	**0 EUR**
Coûts récurrents (prélevés chaque année)		
Frais de gestion et autres frais administratifs et d'exploitation	1,21% de la valeur de votre investissement par an. Cette estimation se base sur les coûts réels au cours de l'année dernière (exercice 2023).	**121 EUR**
Coûts de transaction	0,19% de la valeur de votre investissement par an. Il s'agit d'une estimation des coûts encourus lorsque nous achetons et vendons les investissements sous-jacents au produit. Le montant réel varie en fonction de la quantité que nous achetons et vendons.	**19 EUR**
Coûts accessoires prélevés sous certaines conditions		
Commissions liées aux résultats (et commission d'intéressement)	10% TTC de la surperformance nette de frais fixes de gestion au-delà de 3,60% l'an, calculée selon la méthodologie de l'actif de référence. Le calcul s'applique à chaque date de calcul de la valeur nette des actifs conformément aux conditions décrites dans le prospectus. Les sous-performances passées au cours des 5 dernières années doivent être compensées avant qu'une nouvelle provision au titre de la commission de performance puisse être enregistrée. Le montant réel varie en fonction de la performance de votre investissement. L'estimation des coûts cumulés ci-dessus inclut la moyenne des 5 dernières années. Cette estimation se base sur les coûts réels au cours de l'année dernière (en 2023 : 0,00%).	**0 EUR**

La commission de performance est payée même si la performance de l'action sur la période d'observation de la performance est négative, tout en restant supérieure à la performance de l'actif de référence.
Pour plus d'information sur les frais, veuillez-vous référer à la rubrique « Frais et commissions » du prospectus de cet OPCVM, disponible sur le site : www.amplegest.com.

Combien de temps dois-je le conserver et puis-je retirer de l'argent de façon anticipée ?

La durée de placement minimale recommandée est de 5 ans en raison de la nature du sous-jacent de l'investissement orienté sur les marchés de taux et d'actions. Les actions de ce Fonds sont des supports de placement à long terme, elles doivent être acquises dans une optique de diversification d'un patrimoine. Un désinvestissement avant l'échéance est possible avec toutefois un risque de perte en capital. Vous pouvez demander le remboursement de vos parts chaque jour, les opérations de rachat sont exécutées de façon quotidienne.

Comment puis-je formuler une réclamation ?

Vous pouvez formuler une réclamation concernant le produit ou le comportement de La société de gestion, d'une personne qui fournit des conseils au sujet de ce produit, ou d'une personne qui vend ce produit en adressant un courrier électronique ou un courrier postal aux personnes suivantes, selon le cas :
• Si votre réclamation concerne le produit lui-même ou le comportement de la Société de gestion : veuillez contacter la société de gestion, par courrier :
AMPLEGEST – 50 boulevard Haussmann, 75009 PARIS. Une procédure de traitement des réclamations est disponible sur le site internet de la société de gestion www.amplegest.com.
• Si votre réclamation concerne une personne qui fournit des conseils sur le produit ou bien qui le propose, veuillez contacter cette personne en direct.
Conformément aux dispositions de l'article L.621-19 du Code monétaire et financier, en dernier recours amiable, vous avez la possibilité de saisir le Médiateur de l'Autorité des Marchés Financiers (AMF) via le site internet www.amf-france.org (formulaire de demande de médiation), ou par courrier : Le Médiateur - Autorité des marchés financiers - 17, place de la Bourse - 75082 PARIS CEDEX 02.

Autres informations pertinentes

Lorsque ce produit est utilisé comme support en unité de compte d'un contrat d'assurance sur la vie ou de capitalisation, les informations complémentaires sur ce contrat, telles que les coûts du contrat, qui ne sont pas compris dans les coûts indiqués dans le présent document, le contact en cas de réclamation et ce qui se passe en cas de défaillance de l'entreprise d'assurance sont présentées dans le document d'informations clés de ce contrat obligatoirement remis par votre assureur ou courtier ou tout autre intermédiaire d'assurance conformément à son obligation légale..
Pour toutes informations relatives aux performances passées, nous mettons à votre disposition le lien du site internet de la Société de gestion suivant : https://www.amplegest.com/fr-FR/funds/latitude-patrimoine/shares/fr0011034198-i
Nombre d'années pour lequel les données relatives aux performances passées sont présentées : minimum 10 ans en fonction de la date de création de la part.
Les performances passées ne sont pas un indicateur fiable des performances futures.
Informations relatives à la finance durable : https://www.amplegest.com/fr-FR/investissement-responsable.